



MAIRIE DE SAINT-PAUL-EN-FORET

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Tenue sous la présidence du Maire, Monsieur MARTEL Nicolas

Du 29 juillet 2020

La séance a été ouverte par Monsieur Nicolas MARTEL, Maire de la Commune de Saint-Paul-en-Forêt, à 19h00.

Étaient présents : MM. ROBBE, TALLENT, ANTONBRANDI, BOUHET, Adjoint

MM. ADJIMI, BADET, BOULANGER, DA SILVA PEDROSA, DELANGLE, DHOBIE, GIORDANO, ROIRON, SOHIER, TROPLENT, Conseillers

Étaient représentés : M. ALBERTINI par Mme ROBBE.

Était absent excusé : MM. BLEVIN, BOEHRES, ROUSTAN.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

1°) Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme. ADJIMI, secrétaire de séance

2°) le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 9 juillet 2020 adressé aux membres en même temps que la convocation à la présente séance.

3°) DEMANDE DE SUBVENTION FRAT AMENAGEMENT VOIRIE ANCIEN CHEMIN DE BARGEMON (35/2020)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du « dispositif terrasse » du Fond Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT).

Il expose que certains travaux prévus au budget primitif 2020 de la commune peuvent bénéficier de ce fond.

Le projet qui pourrait être présenté est le suivant :

- Aménagement de la voirie ancien chemin de Bargemon
- Coût prévisionnel des travaux : 52.133,00€ HT.

Plan de financement

Nature du financement	%	Montant HT
FRAT	40	20.853,20€
Département	40	20.853,20€
Autofinancement	20	10.426,60€
TOTAL	100	52.133,00€

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

- De valider le projet d'investissement ci-dessus
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- De solliciter de la part du Conseil Régional une subvention de 20.853,20€
-

4°) DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AMENAGEMENT VOIRIE ANCIEN CHEMIN DE BARGEMON (36/2020)

En l'application des dispositifs d'aide aux Communes, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental du Var une demande de subvention.

Il expose que certains travaux prévus au budget primitif 2020 de la commune peuvent bénéficier de cette aide.

Le projet qui pourrait être présenté est le suivant :

- Aménagement de la voirie ancien chemin de Bargemon
- Coût prévisionnel des travaux : 52.133,00€ HT.

Plan de financement

Nature du financement	%	Montant HT
Département	40	20.853,20€
FRAT	40	20.853,20€
Autofinancement	20	10.426,60€
TOTAL	100	52.133,00€

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

- De valider le projet d'investissement ci-dessus
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- De solliciter de la part du Conseil Départemental une subvention de 20.853,20€

5°) **décision modificative (37/2020)**

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2315	223			INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	1 331,96
Total						1 331,96

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	223			CONSTRUCTION	-1 331,96
Total						-1 331,96

6°) **régularisation des RAR (38/2020)**

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
13	1322	224			SUBV. EQUIP. NON TRANSF REGION	4,03
13	1321	223			SUBV. EQUIP. NON TRANSF ETAT	0,81
Total						4,84

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
13	1321	168			SUBV. EQUIP. NON TRANSF ETAT	-4,84
Total						-4,84

7°) régularisation des RAR 2 (39/2020)

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
20	202	204			Frais, documents urbanisme, numérisation cada...	0,74
Total						0,74

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2315	126			INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	-0,74
Total						-0,74

8°) régularisation des RAR (40/2020)

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2020

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
023	023				VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 820,04
040	28158	OPFI			Autres installations, matériel et outillage t...	12 820,04
Total						25 640,08

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI			VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 820,04
042	7811				REPRISES AMORTISSEMENTS DES IMMO.CORP. ET INC...	12 820,04
Total						25 640,08

9°) Désignation des représentants de la commune au sein de l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD -PACA (41/2020)

Entendu que la commune de Saint Paul en Forêt adhère à l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD-PACA,

et

Suite à une nouvelle organisation de l'équipe municipale, conformément aux statuts de cette Association, et en application de la circulaire de la Direction Générale des Collectivités Locales du 21 février 2008 définissant le mode de représentation des collectivités à des organismes extérieurs, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Commune,

Le Conseil Municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

Désigne en tant que délégués de la commune de Saint Paul en Forêt à l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD-PACA :

- Délégué titulaire Monsieur MARTEL Nicolas
- Délégué suppléant Madame BADET Brigitte

Soumet la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var.

10°) Désignation des représentants de la Commune au sein de la CLECT (42/2020)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Par délibération n°161213/6 du conseil communautaire du 13 décembre 2016, elle est composée de deux conseillers municipaux pour chaque commune, à raison d'un membre titulaire et d'un suppléant.

Aussi Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal de 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

Désigne en tant que délégués de la commune de Saint Paul en Forêt au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

- Délégué titulaire Monsieur MARTEL Nicolas
- Délégué suppléant Madame ROBBE Myriam

Soumet la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var.

11°) Questions diverses

Les questions et informations diverses suivantes ont été abordées :

- a) Mise en place de l'application mobile « City Wall » depuis le 28/07/2020 pour informer les citoyens en temps réels.
- b) Locations des salles communales pour les associations et les particuliers, supprimées en juillet et août, en attente d'autorisation pour septembre
- c) Pôle Bien Être : 3^{ème} local loué en janvier 2021 par une orthophoniste
- d) Bail Kiosque : prévoir l'appel à candidature avant échéance du terme
- e) Congés d'été : ouverture de la Mairie le matin de 8h30 à 12h00 lundi, mardi, jeudi et vendredi

Plus rien étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h43.

Ce compte-rendu sera adressé, par voie dématérialisée, aux Conseillers Municipaux en même temps que la convocation pour le prochain Conseil.

Le Maire,



Nicolas MARTEL.